



Date: 19.02.98

Révision du: 22.12.95

Sections révisées: 2,3,4,11,15

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SECTION 1	IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET ENTREPRISE
<i>Nom du produit</i>	Mantrac 500
<i>Fabricant</i>	Phosyn plc, Manor Place, Wellington Road, The Industrial Estate, Pocklington, York. YO42 1DN U.K. Tel: 01759 302545 Fax: 01759 303650
<i>Distributeur</i>	

SECTION 2	COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS
<i>Composants actifs</i>	500 g/l de Manganèse sous forme de carbonate de manganèse
<i>Utilisation</i>	Traitement des carences en Manganèse des cultures agricoles. Application sur les feuilles.

SECTION 3	IDENTIFICATION DES RISQUES
<i>CHIP classification</i>	Le carbonate de manganèse n'est pas classé par les réglementation CHIP. (produit classé NOCIF par Phosyn)
<i>Effets dangereux pour l'homme</i>	Nocif si ingéré en quantités excessives Peut être irritant.

SECTION 4	PREMIERES MESURES DE SECOURS
<i>La peau</i>	Enlever les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau.
<i>Les yeux</i>	Rincer abondamment (au moins 10 min) avec de l'eau claire. Consulter un avis médical.
<i>Inhalation</i>	Placer la personne contaminée à l'air frais.
<i>Ingestion</i>	Rincer la bouche avec de l'eau et consulter immédiatement un médecin.
<i>Mesures supplémentaires</i>	Si des symptômes persistent ou apparaissent après exposition au produit, consulter un médecin aussi vite que possible.

Mantrac 500 19.02.98

msdsfr1.p65/ 09

SECTION 5 MESURES ANTI-FEU	
<i>Adaptées</i>	Produit non-inflammable et compatible avec toutes les méthodes d'extinction. Le choix du moyen utilisé sera régi par les autres produits présents.
<i>A ne pas utiliser</i>	Ceci dépend des autres produits présents..
<i>Risque résultant d'une exposition au feu</i>	Des fumées toxiques peuvent être produites si on atteint la température de décomposition (>200°C).
<i>Équipement spécial de protection</i>	Le port d'un équipement de protection pour les voies respiratoires est recommandé.

SECTION 6 PRECAUTIONS A PRENDRE EN CAS D'ACCIDENT	
<i>Précautions individuelles</i>	Éviter tout contact direct avec le produit.
<i>Précautions pour l'environnement</i>	Faire attention de ne pas contaminer les eaux courantes avec de fortes concentrations. Les autorités locales devront être consultées avant le rejet de quantités significatives.
<i>Méthodes de nettoyage</i>	Une petite quantité sera lavée à grande eau. Les grandes quantités devront être ramassées et absorbées avec les matériaux adaptés (sable et terre en général) et collectées dans des containers en plastique. Être en accord avec la législation locale pour s'en débarrasser. Bien nettoyer la zone avec de l'eau.

SECTION 7 MANUTENTION ET STOCKAGE DU PRODUIT	
<i>Manutention</i>	Éviter tout contact direct avec le produit. Utiliser une protection personnelle mentionnée dans la Section 8.
<i>Stockage</i>	Stocker dans un endroit frais à l'abri du gel.

SECTION 8 CONTROLE D'EXPOSITION / PRECAUTIONS PERSONNELLES	
Des lunettes et des gants en PVC ou en caoutchouc doivent être portés lors du maniement de ce produit. Avoir des bouteilles d'eau à portée de la main pour se rincer les yeux en cas de contact avec le produit. Un masque de protection lors de la pulvérisation est également recommandé.	

SECTION 9		PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
<i>Aspect</i>	Suspension concentrée couleur chamois	<i>Tension de vapeur</i>	Non connu
<i>Odeur</i>	Aucune	<i>Densité relative</i>	1.827
<i>pH</i>	8.0	<i>Solubilité</i>	Miscible avec l'eau dans toutes proportions
<i>Point d'ébullition</i>	>100°C	<i>Rapport:n-octane/eau</i>	Non connu
<i>Point de fusion</i>	-7°C	<i>Propriétés explosives</i>	Aucune connue
<i>Flash point</i>	N/A	<i>Propriétés oxydantes</i>	Aucune connue
<i>Inflammabilité</i>	Non inflammable	<i>Auto-inflammabilité</i>	N/A
<i>Autres données</i>			


SECTION 10		STABILITE ET REACTIVITE	
<i>Conditions à éviter</i>	Températures extrêmes		
<i>Matériels et produits à éviter</i>	Les acides		
<i>Risques de dégradation du produit</i>	Production de vapeurs de manganèse quand on chauffe jusqu'à décomposition (>200°C).		

SECTION 11		INFORMATIONS SUR LA TOXICITE	
<i>La peau</i>	Peut être irritant.		
<i>Les yeux</i>	Peut être irritant.		
<i>Inhalation</i>	}	Une inhalation excessive de pulvérisation ou une ingestion de manganèse dans des quantités excessives est nocive produisant des symptômes de gorge sèche, maux de tête, courbatures, crampes, somnolence et lenteur de discours.	
<i>Ingestion</i>			
<i>Effets à long terme</i>	Aucun effet connu lorsque le produit est utilisé dans des conditions de bonne hygiène industrielle.		

SECTION 12 INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT	
<i>Mobilité</i>	Ce produit est miscible avec l'eau. Le manganèse est sous une forme insoluble dans l'eau.
<i>Persistance et dégradabilité</i>	Le Manganèse est une substance nutritive fondamentale et inorganique, il est persistant.
<i>Potentiel bioaccumulatif</i>	Le produit est destiné à l'accumulation de Manganèse dans les cultures au bénéfice de la nutrition. Il n'y a pas de potentiel bioaccumulatif contraire pour les mammifères pour un régime alimentaire de niveau normal quand le produit est utilisé suivant les recommandations.
<i>Toxicité aquatique et écotoxicité relative</i>	De fortes concentrations dans les cours d'eau peuvent être dangereuses pour la vie aquatique.

SECTION 13 INFORMATION RELATIVE AU DEPOT DE CE PRODUIT EN TANT QUE DECHET
Se référer à la Section 6. Respecter toutes les exigences liées à la législation.

SECTION 14 INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT
Non classifié "à risque" pour le transport. Dans l'éventualité d'un accident de la route, placer des indications sur la route afin de prévenir les autres usagers. Eloigner les gens lors du nettoyage - (voir Section 6).

SECTION 15 REGLEMENTATION	
<i>Etiquette comportant des informations sur la Santé et la Sécurité (Reg N° 9 CHIP)</i> Le carbonate de manganèse n'est pas classé par CHIP. En vue des effets d' inhalation ou d' ingestion (voir 11) notre classification est:	 NOCIF Contient le carbonate de manganèse Nocif: Nuit gravement à la santé suite à l' exposition prolongée par inhalation et si ingéré. Ne pas respirer la pulvérisation.
<i>Dispositions spécifiques pour la CEE</i>	Aucune
<i>Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une liste exhaustive, et l'utilisateur doit tenir compte des autres législations en vigueur sur la Santé et la Sécurité.</i>	

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS	
<i>Conseils</i>	Contacter l'adresse indiquée dans la Section 1 pour des conseils ou des informations supplémentaires.
<i>Utilisations recommandées</i>	Par une application de Manganèse sur les feuilles, pour les cultures agricoles, on traite la carence en Manganèse.
<i>Origine des informations</i>	<i>Réglementations CHIP 1994: Bibliothèque Technique de Phosyn</i>
<i>Ce mode d'emploi a été préparé avec les meilleures connaissances à notre disposition, cependant, nous ne pouvons pas être responsable d'une telle information dans aucun cas.</i>	

Mantrac 500 19.02.98

*Ce document a été compilé en accord avec les indications de
CHIP REGULATIONS 1994 (A.C.O.P. L62) H.S.C. U.K.*

msdsfr4.p65/ 09